

Juristische Fakultät
Wintersemester 2018/19

Einführung in das französische Recht und die zug. Rechtssprache
Clara Coursier, LL.M.

Zertifikat (1 Stunde) Zivilrecht



UNIVERSITÄT
HEIDELBERG
ZUKUNFT
SEIT 1386

I°/ Traduire les textes suivants en allemand (10 points)

Article 88-1 de la Constitution
française de 1958

La République participe à l'Union européenne constituée d'États qui ont choisi librement d'exercer en commun certaines de leurs compétences en vertu du traité sur l'Union européenne et du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, tels qu'ils résultent du traité signé à Lisbonne le 13 décembre 2007.

Article 1 du Code de procédure civile

Seules les parties introduisent l'instance, hors les cas où la loi en dispose autrement. Elles ont la liberté d'y mettre fin avant qu'elle ne s'éteigne par l'effet du jugement ou en vertu de la loi.

II°/ Répondre aux questions suivantes en français (10 points)

Vos réponses peuvent être illustrées de schémas.

- 1- Quelle est la définition du *droit civil* ? Donnez un exemple. (1 point)
- 2- Quelle est la principale différence entre un jugement et un arrêt ? (1 point)
- 3- Quel est le rôle du juge lors d'un procès civil en France ? (1 point)
- 4- Quelle est la définition du *droit subjectif* ? (1 point)
- 5- Qu'est-ce qu'un *droit personnel* ? Donnez un exemple. (1 point)
- 6- Quelles sont les différentes sources supra-législatives en France ? (1 point)
- 7- Qu'est-ce que le contrôle de conventionnalité en France ? (2 points)
- 8- Quelle est la définition de la « *règle de droit* » en France ? Expliquez ses différentes caractéristiques. (2 points)

Bonus : Quelle est la définition du terme juridique « *moyen* » en droit français ?